



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2017, Université de Poitiers. hceres-02028497

HAL Id: hceres-02028497

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028497>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : Université de La Rochelle, Université de Limoges, Université François-Rabelais de Tours.

Présentation de la formation

Le master *Droit public* est géré par la faculté de Droit de Poitiers, où sont dispensés les enseignements.

Il s'agit d'offrir une spécialisation de haut niveau en droit public débouchant soit sur des études doctorales devant conduire entre autres à la maîtrise de conférences ou au professorat, soit sur des métiers très divers tels que juriste de droit public, traducteur, interprète, consultant, médiateur, conseiller juridique, avocat spécialisé en droit public, magistrat administratif, négociateur foncier ou immobilier, etc.

Ce master comporte plusieurs spécialités. Certaines sont cohabitées avec les universités de Limoges, La Rochelle et Tours.

La première année de master (M1) se scinde en deux parcours dispensés à Poitiers (un parcours tronc commun et un parcours *Droit international et européen*) et un parcours *Juriste-linguiste* dispensé à Tours.

La seconde année de master (M2) s'organise autour de six spécialités (*Marchés publics et partenariats publics privés* ; *Droit et administration publics*, spécialité ouverte à l'apprentissage ; *Histoire du droit et des institutions*, spécialité cohabitée avec les universités de Limoges et de La Rochelle ; *Juriste-linguiste*, spécialité cohabitée avec l'université de Tours ; *Droit du contentieux international* ; *Droit de l'urbanisme et de la construction*, spécialité ouverte aux contrats de professionnalisation).

Le double objectif du master (former des juristes capables de comprendre les évolutions juridiques, sociales économiques et de s'y adapter) est lui-même décliné en trois axes : ouverture à l'international *via* les spécialités *Juriste-linguiste* et *Droit du contentieux international* ; ouverture à l'environnement socio-économique, par les spécialités *Droit de l'urbanisme et de la construction*, *Marchés publics et partenariats public-privé*, *Droit et administration publics* (voie professionnelle) ; ouverture à la recherche, dont l'ambition est de former des chercheurs au sein des spécialités *Histoire du droit et des institutions* et *Droit et administration publics* (voie recherche).

Analyse

Objectifs

Les objectifs assignés à ce master sont ambitieux. Ils sont corrélés avec une organisation par spécialité qui doit permettre la réalisation des objectifs assignés.

La mention *Droit public* a une identité affirmée de formation généraliste de droit public, qui tend à conforter les fondamentaux des droits constitutionnel, administratif, financier et fiscal, international et européen, enrichis par une formation historique.

Dans le même temps, elle assure la spécialisation de ses étudiants au travers de ses six spécialités en M2. Les objectifs sont clairement exposés et couvrent bien le périmètre de la formation. Ils visent les différents aspects de l'acquisition de savoirs et compétences au fond et dans la forme, alliant maîtrise de connaissances théoriques et acquisition d'une expertise rapidement opérationnelle en milieu professionnel, entreprise ou administration, niveau national ou international.

Organisation

L'organisation est complexe et d'emblée peu lisible.

Le M1 est construit sur trois parcours, un parcours tronc commun, un parcours *Juriste-linguiste* et un parcours *Droit international et européen*. Les parcours *Juriste-linguiste* et *Droit international et européen* sont façonnés en tuyaux d'orgue vers la seconde année. De ce fait, il apparaît que le tronc commun ouvre sur les quatre dernières spécialités. Quant à la spécialité *Histoire*, il n'y a aucun cours en M1 *Droit public* qui lui soit dédié. La structuration même de la seconde année *Histoire* est complexe, partagée entre trois universités cohabilitées (Poitiers, Limoges et La Rochelle) : un semestre 3 commun aux trois universités, assuré à Poitiers et suivi en visioconférence à Limoges et La Rochelle, et un semestre 4 dans chacune de ces universités en fonction de la spécialisation retenue par chaque étudiant (à Poitiers *Histoire des Institutions modernes et contemporaines*).

L'université de Poitiers, contrairement à celle de Tours, ne propose pas en M1 un parcours de *Juriste-linguiste*. Théoriquement, le M1 *Juriste-linguiste* est organisé à Tours et les étudiants de Poitiers devraient avoir la faculté de suivre cet enseignement mais la convention de partenariat n'a pas encore été signée. On fera observer que la spécialité existait déjà en 2010. Plus de six ans pour passer la convention doit conduire à s'interroger sur la pertinence de la cohabilitation avec l'université de Tours.

La cohabilitation avec les universités de Limoges et de La Rochelle paraît fonctionner dans des conditions plus satisfaisantes. Les cours de M1 sont dispensés à Poitiers et retransmis par visioconférences à Limoges et La Rochelle.

Les enseignements dans les diverses spécialités de M2 sont pertinents et en cohérence par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels visés.

Positionnement dans l'environnement

Ce master est correctement positionné au regard des appuis scientifiques dont il dispose (sept laboratoires dont un de droit public et deux écoles doctorales dont une de droit et science politique). On fera observer que ce master se place dans une logique de partenariat et non de concurrence avec les universités voisines avec lesquelles il est cohabilité.

Le positionnement professionnel de ce master *Droit public* au regard de son environnement socio-professionnel ne soulève pas de difficulté. Poitiers est une ville qui dispose d'un tribunal administratif, d'un barreau, de services de l'Etat et des collectivités territoriales. Le dossier ne fait mention d'aucun partenariat propre à l'international.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est principalement composée d'enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences et attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)) et d'enseignants (professeurs agrégés (PRAG), professeurs certifiés (PRCE)). L'équipe pédagogique se réunit une fois par an, ce qui peut paraître très peu compte tenu de la structure de la formation qui regroupe de nombreuses spécialités.

D'autre part, globalement au niveau du master, la place accordée aux professionnels semble insuffisante car ils n'assurent que 17% des enseignements (professeurs associés à temps partiel (PAST) et professionnels non PAST). Ce chiffre doit cependant être interprété en tenant compte des spécialités du master. La spécialité *Histoire du droit* a une finalité recherche et la question de la place des professionnels ne se pose pas. Les autres spécialités ont une finalité recherche et une finalité professionnelle. On constate alors que les professionnels interviennent très peu en M1 (30 heures en *Droit public des affaires*). Les interventions sont concentrées en M2 avec des variations importantes selon les spécialités (0 heure dans la spécialité *Droit de l'urbanisme et de la construction*, 60 heures dans les spécialités *Droit et administration publics* et *Droit du contentieux international*, 102 heures dans la spécialité *Juriste-linguiste*, 112 heures dans la spécialité *Marchés publics et partenariats publics privés*).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs du M1 varient de 41 à 66 étudiants au cours des cinq dernières années. L'attractivité du M1 s'est accrue au cours des deux dernières années pour lesquelles des données chiffrées sont fournies dans le dossier puisque la part des étudiants provenant d'un autre établissement s'établit en moyenne à 39% au cours des deux dernières années alors que cette part s'établissait en moyenne à 22 % au cours des trois années précédentes.

La réussite académique en M1 s'établit à environ 60 %.

Les effectifs totaux des M2 varient de 70 à 92 étudiants, ce qui représente par spécialité de 11 étudiants à 15 étudiants. L'attractivité des M2 demeure importante. Les effectifs provenant d'un autre établissement et intégrant le M2 s'établissent selon les années de 50% à 39% des inscrits.

Sur la période décrite, le taux de réussite académique est en moyenne de 81%. Ce taux doit interroger car le master est délivré à des étudiants qui ont choisi la formation et qui ont été choisis par l'établissement.
A 30 mois, la très grande majorité des diplômés ont un emploi stable qui est en adéquation avec la formation suivie. Le taux de satisfaction sur l'adéquation de la formation aux emplois est bon (77%). On remarque aussi que les emplois occupés le sont à 65% hors du bassin de formation, signe de la reconnaissance nationale de la formation.
Les poursuites d'études à six mois demeurent importantes, ce qui est logique dans le cadre de spécialités appelées à être suivies de concours, plus faibles à 30 mois.

Place de la recherche

Le master *Droit public* est soutenu par sept équipes de recherche et est adossé à deux écoles doctorales. L'essentiel des enseignements est assuré par des enseignants-chercheurs ou par des doctorants.
Les différentes spécialités du master *Droit public* sont tout à la fois une formation « à » et « par » la recherche. C'est évidemment le cas pour les spécialités *Histoire du droit et des institutions* et *Droit et administration publics* (parcours recherche) qui destinent les étudiants à poursuivre leur cursus dans la recherche (doctorat), mais on retrouve aussi cette double dimension dans les autres spécialités à vocation dite « professionnelle » (rédaction de mémoires à vocation professionnelle, de notes juridiques, etc.).
Enfin, les manifestations scientifiques sont ouvertes aux étudiants du master *Droit public* et les laboratoires mettent à disposition des étudiants leur bibliothèque et leur salle de travail. Des précisions sur leur degré d'implication comme sur l'éventuelle participation à des contrats de recherche auraient été utiles.

Place de la professionnalisation

La place de la professionnalisation dans le cursus est satisfaisante, avec notamment deux spécialités ouvertes à l'alternance. En outre, la professionnalisation se décline à travers un jour dédié à l'orientation et à la professionnalisation et des conférences métiers organisées tout au long de l'année.
Il n'y a pas de dispositif dédié afin d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel.
Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont claires, informatives et explicites.

Place des projets et des stages

Les stages, qu'ils soient obligatoires, optionnels ou facultatifs, sont intégrés dans le cursus à tous niveaux, mais leur place est variable en fonction des spécialités.
Des stages sont prévus de façon facultative en M1 et peuvent de façon optionnelle soit remplacer un enseignement (stage d'un mois) soit se substituer aux enseignements du semestre 2 (durée de trois mois), ce qui doit permettre à l'étudiant d'avoir une réelle expérience professionnelle.
Au cours du M2, un stage est obligatoire (deux à trois mois). Le dossier ne permet pas d'établir si un stage est prévu au cours du M2 de la spécialité *Histoire du droit et des institutions*.
Les stagiaires sont encadrés par un enseignant référent et un maître de stage. Des visites ou entretiens téléphoniques entre l'enseignant référent et le maître de stage permettent d'assurer des conditions dans lesquelles se déroule le stage. Une fiche d'évaluation remplie par le maître de stage est adressée au responsable de la spécialité à l'issue de la période de stage. Les stagiaires doivent remettre un rapport. Ce dernier, pour l'unité d'expérience professionnelle ou les stages obligatoires, est noté et peut faire l'objet d'une soutenance notée. On peut regretter que le rapport de stage ne fasse pas l'objet d'une soutenance obligatoire.

Place de l'international

Le master accorde une forte place à l'international en recevant de nombreux étudiants étrangers en application d'une convention liant l'université de Poitiers et quatre universités colombiennes. En outre, ce master reçoit des étudiants dans le cadre du programme Erasmus. Il est à noter que 46 étudiants du master ont profité d'une mobilité internationale au cours de la période 2011-2015.
Au plan de la mobilité étudiante, la place de l'international est satisfaisante. Il est de même satisfaisant que les enseignements de langues étrangères se déroulent sur les deux années du master.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le master *Droit public* est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* ou d'une licence *Administration économique et sociale* (AES).
Les étudiants titulaires d'une autre licence du domaine *Droit économie gestion* peuvent être accueillis sous réserve d'avoir obtenu une équivalence.

Il n'existe ni dispositif de remise à niveau, ni dispositif d'aide à l'orientation.
Il existe un contrat d'aménagement d'études destiné aux étudiants présentant des contraintes spécifiques (handicap, salarié, sportif) qui permet de valider une année en deux ans.
Il n'existe pas à proprement parler de mécanisme de passerelle. Cependant, la réorientation après avoir réussi le M1 est toujours possible.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement est réalisé en présentiel. L'apprentissage concerne une spécialité. Cette modalité d'enseignement a des conséquences sur l'organisation des cours qui ont lieu deux semaines par mois.
Les étudiants sont formés aux usages des technologies numériques (consultation des ressources électroniques, utilisation de sites internet spécialisés) et les documents pédagogiques et les cours sont mis en ligne.

Evaluation des étudiants

Les étudiants sont classiquement évalués en M1 par un contrôle continu pour certaines matières et par un contrôle terminal pour d'autres. En M2, les modalités de l'évaluation varient selon les spécialités, ce qui participe à la complexité de l'organisation que l'on avait notée plus haut. Les crédits européens (ECTS) sont délivrés conformément au cadre national. Les jurys d'examen sont composés de membres de l'équipe pédagogique. Ils se réunissent deux fois par an en M1 et une ou deux fois par an pour les M2.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les compétences à acquérir sont définies avec précision. Le supplément diplôme est prévu.
Le suivi de l'acquisition des compétences est assuré d'abord via les dispositifs mis en place au sein de l'université de Poitiers : singulièrement, outre les enquêtes auprès des diplômés, des journées de formation « du référentiel compétence à la mise en œuvre de la formation » permettent aux équipes pédagogiques de reconstruire leur programme afin de valoriser la déclinaison des objectifs scientifiques et professionnels de la formation.
Les différentes compétences sont identifiées au sein de chaque spécialité comme en témoignent les fiches RNCP. Il n'est pas fait mention d'ateliers dédiés à la rédaction de *curriculum vitae* (CV) ou à la préparation d'entretiens.
Il est indiqué dans le dossier à cet égard la volonté de renforcer cette approche compétences.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est efficace et transparent. Il est assuré par les services centraux de l'université de façon systématique et structurée.
Les responsables des formations sont sensibles aux données ainsi livrées et n'hésitent pas à s'en saisir au soutien d'une réflexion sur les points forts et carences de la formation comme sur ses évolutions possibles.
Les données sont d'autant plus utiles que le taux de répondants autorise à en tirer des conclusions.
Les enquêtes se font à six mois puis 30 mois à l'issue de la diplomation, avec différentes informations utiles, sans autre périodicité.
Le dossier souligne que ce suivi est aussi assuré via les réseaux sociaux et les associations des anciens étudiants, utilisés pour conserver un lien avec les étudiants, mais aussi pour permettre aux étudiants de prendre relation avec ceux des promotions précédentes.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il n'existe pas de Conseil de perfectionnement mais un Conseil d'année en M1 qui ne peut être considéré comme l'équivalent d'un Conseil de perfectionnement en raison de l'absence en son sein des professionnels.
L'évaluation des formations par les étudiants est réalisée au niveau de l'établissement à partir d'un questionnaire constitué d'un tronc commun à toutes les formations et de parties spécifiques selon le niveau concerné.
Le questionnaire en ligne est envoyé aux étudiants via un message électronique. Les modalités de passation sont au choix de la composante et du responsable de formation (passations encadrées ou libres, planifiées ou non).
La dernière année de cycle est évaluée lors des enquêtes de suivi des diplômés à six et 30 mois.
Les données recueillies font l'objet d'un traitement anonyme et sont transmises aux composantes.
Les enquêtes relatives à l'évaluation des enseignements par les étudiants sont sous la responsabilité des équipes pédagogiques.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- L'insertion professionnelle avec 94% des étudiants en situation d'emploi à 30 mois dont plus de 60% disposant d'un emploi stable.
- La place de la recherche avec une formation très largement assurée par des enseignants-chercheurs et s'appuyant sur des méthodes propres à la recherche.
- Une identité de droit public identifiée et nourrie d'une approche pluri et transdisciplinaire.
- Un pilotage de la formation qui tient compte des évolutions du milieu professionnel.

Points faibles :

- Une absence de Conseil de perfectionnement et un fonctionnement collectif encore trop peu formalisé.
- Une complexité de la structuration avec deux spécialités singulières, dont le rattachement à la Mention *Droit public* doit être mieux justifié (*Histoire du droit et des institutions* et *Juriste-linguiste*).
- Une ouverture à l'international qui se limite à la mobilité étudiante.

Avis global et recommandations :

Les objectifs de la formation sont clairement exposés et couvrent bien le périmètre de la formation. Cette formation dispose d'un appui scientifique conséquent composé de sept laboratoires et deux écoles doctorales. On doit par ailleurs relever que la plus grande partie des enseignements est dispensée par des enseignants-chercheurs. Ce master s'inscrit dans une logique de partenariat avec les universités voisines. Ces divers éléments nous conduisent à émettre un avis globalement positif sur ce master.

Au titre des recommandations, il apparaît souhaitable de créer un Conseil de perfectionnement, de simplifier l'organisation et de réfléchir à un rééquilibrage entre les spécialités de la place des professionnels dans l'enseignement, et enfin de renforcer l'ouverture à l'international.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-MA180013517 - master « droit public ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du master « droit public », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval